



Rapport de la Prèmiere réunion du Conseil executif

10-11 September 2018
Apia. Samoa



SPREP Library Cataloguing-in-Publication Data

SPREP First Executive Board Meeting (1st : 2018 :
Apia, Samoa)

Report of the First Executive Board Meeting, Apia, Samoa,
10 – 11 September 2018. – Apia, Samoa : SPREP, 2019.

19 p. + annexes ; 29 cm.

ISBN: 978-982-04-0863-0 (ecopy)

1. Environmental policy – Oceania – Congresses.
2. Conservation of natural resources – Oceania –
Congresses. 3. Environmental protection – Oceania
- Congresses. I. Pacific Regional Environment
Programme. II. Title.

363.7099

Table des matières

Point 1 de l'ordre du jour: Prière	1
Point 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président et du Vice-président	1
Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail	1
Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la vingt-huitième Conférence du PROE	2
Point 5 de l'ordre du jour : Présentation et mise en œuvre du Plan stratégique du PROE pour 2017-2026	2
5.1: Présentation du rapport annuel pour 2017 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-huitième Conférence du PROE	2
5.2: 25 ^e anniversaire du PROE	2
5.3: Rapport de suivi et d'évaluation des performances sur le Programme annuel de travail et budget de 2017	3
5.4: Plan de mise en œuvre de la performance	3
5.5: Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017	4
Point 6 de l'ordre du jour : Coopération régionale	4
6.1: Cadre pour un régionalisme du le Pacifique	4
6.2: Mis en œuvre des décisions du Forum des îles du Pacifique et des dirigeants des PÉID	5
6.3: Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP)	5
6.4: Informations actualisées relatives au renforcement des liens régionaux	6
6.5: CdP24	7
Point 7 de l'ordre du jour : Partenariats stratégiques	7
7.1: Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique	7
7.2: Fonds européen de développement 11	8
7.3: Partenariats stratégiques concernant les océans	8
7.4: Rôle d'entité accréditée du PROE	9
Point 8 de l'ordre du jour : Gouvernance, arrangements institutionnels et mécanismes	9
8.1: Rapport du comité d'audit	9
8.2: Évaluation des résultats du Directeur général du PROE – séance à huis clos	11
Point 9 de l'ordre du jour	11
9.1: Rapport sur la contribution des Membres	11
9.2: Financement durable	11
Point 10 de l'ordre du jour: Programme annuel de travail et budget pour 2019	12
10.1: Résilience au changement climatique	12
10.1.1: <i>Stratégie de recherche sur le changement climatique</i>	12
10.1.2: <i>Bulletin sur le changement climatique</i>	12
10.2: Écosystèmes insulaires et océaniques	13
10.2.1: <i>Fonds pour l'environnement mondial (FEM) proposé – 7^e cycle de reconstitution - Document-cadre du Programme pour des océans sains (PFD)</i>	13
10.2.2: <i>Année internationale des récifs coralliens du Pacifique 2018-2019</i>	14



10.3:	Gestion des déchets et contrôle de la pollution	15
10.3.1	<i>Table ronde pour un Pacifique propre</i>	15
10.3.2:	<i>Pollution marine</i>	15
10.3.3:	<i>FEM – 7^e Cycle de reconstitution – Document-cadre de programme pour les Iles (DCP)</i>	16
10.4:	Surveillance environnementale et gouvernance	16
10.4.1:	<i>Projet INFORM</i>	16
10.4.2:	<i>Stratégies nationales de gestion de l’environnement (SNAGE)</i>	17
10.5:	Examen et approbation du budget supplémentaire pour 2019 et des projets en cours	17
Point 11 de l’ordre du jour :	Points proposés par les Membres	18
11.1:	Bureau du Pacifique du Fonds vert pour le climat	18
Point 12 de l’ordre du jour :	Divers	18
12.1:	La participation de l’UE aux conférences biennales du PROE	18
Point 13 de l’ordre du jour :	Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence du PROE	20
Point 14 de l’ordre du jour :	Adoption du rapport de la première réunion du Conseil exécutif du PROE .	20
Point 15 de l’ordre du jour :	Clôture	20
ANNEXE I:	LISTE DES PARTICIPANTS	21
ANNEXE II:	DISCOURS INAUGURAL DE M. KOSI LATU – DIRECTEUR GENERAL DU PROE	23
ANNEXE III:	DISCOURS INTRODUCTIF PAR SON EXCELLENCE FIAME NAOMI MATA’FA, VICE-PREMIÈRE MINISTRE & MINISTRE DE L’ENVIRONNEMENT, GOUVERNEMENT DU SAMOA	26
ANNEXE IV:	ORDRE DU JOUR	28



#

Point 1 de l'ordre du jour: D'ouverture

1. Le premier Conseil exécutif s'est tenu les 10 et 11 septembre 2018 à Apia, Samoa.
2. Le Conseil exécutif de 2018 était composé de représentants d'Australie (membres métropolitains), des Îles Cook (membres polynésiens), des États fédérés de Micronésie (membres micronésiens), des Fidji (membres mélanésiens), de France (membres francophones et membres actuels de la Troïka : Nioué, Palaos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une liste exhaustive des participants figure en Annexe 1.
3. La prière d'ouverture a été prononcée par le représentant des îles Cook.
4. Le discours d'ouverture du Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), M. Kosi Latu, figure à l'Annexe II.
5. La Conférence a été officiellement ouverte par la vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement du Gouvernement samoan, Son Excellence Fiame Naomi Mata'afa. Le discours d'ouverture figure à l'Annexe III.

Point 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président et du Vice-président

6. Le règlement intérieur de la Conférence du PROE stipule que la Présidence et la Vice-présidence soient désignées sur une base alphabétique [anglais]. Par conséquent, le Conseil exécutif a nommé la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la Présidence et la France à la Vice-présidence du premier Conseil exécutif du PROE (EB1).
Secrétariat pour leur soutien pendant leur mandat en tant que Président de la Conférence du Conseil exécutif du PROE.
7. En leur qualité de président sortant, les Palaos, représentées par Mme Gwendolyn, Sisor ont remercié tous les membres et le
8. Le Conseil exécutif :
 - **confirme** le représentant de la **Papouasie-Nouvelle-Guinée à la Présidence** ; et
 - **confirme** le représentant de la **France à la Vice-présidence**.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

9. La Conférence a examiné l'ordre du jour provisoire et l'horaire de travail proposé.
10. La Conférence a nommé un Comité de rédaction des rapports, composé de l'Australie, des îles Cook, des États fédérés de Micronésie, des Fidji et de la France.
11. La Conférence :
 - **examine** et **approuve** l'ordre du jour provisoire (qui figure en Annexe IV) ;
 - **approuve** l'horaire de travail ; et
 - **nomme** un Comité de rédaction des rapports à composition non limitée, lequel comprend l'Australie, les îles Cook, les États fédérés de Micronésie, les Fidji et la France.

#

#

Point 4 de l'ordre du jour: Mesures prises concernant les questions issues de la vingt-huitième Conférence du PROE

12. Le Secrétariat a présenté un document de travail sur les mesures prises en application des décisions et directives de la 28^e Conférence du PROE qui s'est tenue à Apia, Samoa, du 19 au 21 septembre 2017.

13. Le Conseil exécutif :

- **prend acte des actions prises** à l'égard des décisions et directives de la 28^e Conférence du PROE.

Point 5 de l'ordre du jour: Présentation et mise en œuvre du Plan stratégique du PROE pour 2017-2026

Point 5.1 de l'ordre du jour: Présentation du rapport annuel pour 2017 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-huitième Conférence du PROE

14. Le Directeur général a fait le point et a souligné les temps forts des activités entreprises en 2017, en plus de celles menées depuis la 28^e Conférence du PROE, qui couvrent la période allant de janvier 2017 à septembre 2018.

soit du financement d'un projet (dans le cas des Fidji, du Vanuatu et des îles Salomon), soit du budget de base, pour les responsables techniques micronésiens, et qu'il ne sera sans doute pas possible d'être présent dans tous les États membres.

15. En réponse à une question soulevée par Nioué, le Directeur général a indiqué que la présence du PROE au sein d'un pays résultait

16. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** du rapport.

Point 5.2 de l'ordre du jour: 25^e anniversaire du PROE

17. Le Directeur général a fait le point sur les activités organisées dans le cadre du 25^e anniversaire du PROE.

lors de conférences internationales comme la vingt et unième conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique.

18. L'année 2018 marque le 25^e anniversaire du PROE. L'organisation régionale intergouvernementale de l'environnement du Pacifique a été créée par la signature de l'Accord du PROE en juin 1993.

21. Répondant aux demandes émanant des îles Cook et des États fédérés de Micronésie concernant la visibilité et la communication des 25 ans de réalisation du PROE, le Directeur général a indiqué que la célébration du 25^e anniversaire était organisée dans les limites des budgets disponibles et a souligné l'importance que jouent les médias sociaux dans la diffusion de ces informations. Il a toutefois reconnu que des travaux complémentaires étaient nécessaires en matière de communication d'informations et que des améliorations étaient prévues dans les prochains mois, par les voies les plus accessibles, comme une page sur le site Internet du PROE.

19. La discussion menée par le Conseil exécutif a mis en exergue les accomplissements du PROE depuis sa création. L'Australie, les États fédérés de Micronésie et les îles Cook ont notamment félicité le PROE pour avoir atteint l'étape importante qu'est la première réunion de son Conseil exécutif.

20. L'Australie a indiqué qu'en sa qualité de bailleur majeur et de membre fondateur, elle est fière d'être associée au PROE, et reconnaît l'énorme contribution du PROE au renforcement des capacités et à l'apport de capacités juridiques et techniques dans la région, notamment le renforcement de l'unité des pays du Pacifique insulaire sur les questions environnementales et en particulier

22. À la suite d'une question du Président du Conseil exécutif, le Directeur général a fait savoir que les informations relatives au 25^e anniversaire avaient été transmises à l'ensemble des points de contact nationaux.

#

#

23. La France a félicité le PROE pour ses réalisations, et a cherché à améliorer les communications avec les territoires français en langue française.
24. Le Président a encouragé les Membres à soutenir le PROE dans cette activité et, lorsque cela est possible, d'allouer des ressources nationales à l'appui de cet évènement historique.
25. Le Conseil exécutif :
 - **recommande aux Membres de promouvoir** les 25 années de service du PROE, fournies au Pacifique, lorsque cela est possible ; et
 - **prend acte** des travaux entrepris jusqu'à présent par le PROE dans le cadre du plan de travail, des ressources et des lignes directrices vertes élaborés pour célébrer le 25^e anniversaire du PROE.

Point 5.3 de l'ordre du jour: Rapport de suivi et d'évaluation des performances sur le Programme annuel de travail et budget de 2017

26. Conformément au règlement intérieur de la Conférence du PROE, le Secrétariat a présenté son Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2017.
27. La France a exprimé sa satisfaction quant au budget du Secrétariat, à l'approbation de projets du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation visant des territoires français, et à l'appui fourni aux Membres lors de la préparation de la Conférence de l'ONU sur les océans et l'hébergement de portails. Le représentant de la France a relayé la proposition de la Nouvelle-Calédonie de partager son expérience en matière de gestion des connaissances.
28. L'Australie a remercié le Secrétariat pour l'impressionnante diversité d'aides fournies dans la région du Pacifique et pour la communication d'informations détaillées sur la réalisation d'impacts positifs en 2017. L'Australie a également indiqué qu'elle était ravie de soutenir l'engagement du Pacifique au cours de l'année de la baleine en mettant l'accent sur les aires où vivent les grands mammifères marins.
29. Le Conseil exécutif :
 - **examine** les performances du Secrétariat en 2017 ; et
 - **prend acte** du fait que le Rapport de suivi et d'évaluation des performances (PMER) 2018 représentera la première occasion de présenter un rapport sur le Plan stratégique 2017-2026 et le Plan de mise en œuvre de la performance (PIP) 2018-2019 Plan de mise en œuvre de la performance.

Point 5.4 de l'ordre du jour: Plan de mise en œuvre de la performance

30. Le Secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre du Plan de mise en œuvre de la performance 2018-2019 (PMER).
31. En réponse à une demande de l'Australie, le Secrétariat a fait savoir que la question de la structure organisationnelle serait abordée dans les points ultérieurs de l'ordre du jour.
32. Au nom de la Nouvelle-Zélande, l'Australie a salué les actualisations du PMER sur les travaux menés par le PROE dans le cadre de la gestion des espèces envahissantes. En réponse, le Secrétariat a remercié la Nouvelle-Zélande pour son soutien, notamment au travers d'un détachement du ministère de la Conservation et a souligné les travaux menés dans le cadre du projet FEM6 de 6,5 millions USD qui couvre Nioué, les Tonga, Tuvalu et la République des îles Marshall, en soulignant que cela nécessiterait la présence d'un fonctionnaire du PROE dans la République des îles Marshall. Le Secrétariat a également déclaré que le onzième Fonds européen de développement (FED 11) comprendrait un large volet consacré à la gestion des espèces envahissantes.
33. La France a encouragé le Secrétariat à présenter une version actualisée du Plan de mise en œuvre de la performance (PIP) à

#

#

l'ensemble des Membres, en particulier en ce qui concerne les plans d'action nationaux.

34. En réponse à une demande des États fédérés de Micronésie, le Secrétariat a indiqué que le PROE avait entamé et poursuivrait sa collaboration avec les agences du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) afin de garantir que le Plan stratégique du PROE soit aligné avec ceux des autres agences du CORP, éviter le dédoublement des efforts, s'assurer que les

ressources disponibles soient utilisées de manière efficace, et continuer la collaboration du CORP grâce aux contributions des gouvernements membres nationaux.

35. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** des progrès réalisés par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan de mise en œuvre de la performance (PIP).

Point 5.5 de l'ordre du jour: Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017

36. Conformément à l'article 27(e) du Règlement financier, le Secrétariat a présenté ses comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le Secrétariat a pris note du fait que les comptes annuels vérifiés pour 2017 avaient été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), et indique que les commissaires aux comptes ont fourni un avis sans réserve sur les opérations financières du Secrétariat pour 2017. Le Secrétariat a par ailleurs signalé que l'organisation n'était plus en déficit, et qu'elle se présentait un bilan positif, bien que minime.

37. Les îles Cook, au nom de la sous-région polynésienne, ont félicité le Secrétariat pour son dur labeur et pour le bilan financier positif au niveau des réserves, ce qui permet au PROE de ne plus présenter un bilan négatif, une situation en vigueur depuis de nombreuses années.

38. Le Président a mentionné une nouvelle fois l'avis sans réserve des commissaires aux comptes et a félicité le Secrétariat pour les vastes efforts déployés pour parvenir à une situation financière pérenne.

39. Le Conseil exécutif :

- **révise et adopte** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2017.

Point 6 de l'ordre du jour: Coopération régionale

Point 6.1 de l'ordre du jour: Cadre pour un régionalisme du le Pacifique

40. Le Secrétariat a présenté une actualisation de la révision «simplifiée» du Cadre pour le régionalisme du Pacifique (CRP), et a noté les liens existants avec d'autres initiatives régionales de priorisation. Le PROE a sollicité l'avis des membres quant à la voie à suivre.

régionaux de priorisation en place dans la région.

42. Le Secrétariat a par ailleurs ajouté qu'il était important de s'assurer que les implications en termes de ressources soient incluses dans le processus de révision.

41. En réponse à une question de l'Australie quant à savoir si d'autres informations seraient transmises à l'équipe en charge de la révision et aux consultants, le Directeur général a répété que le Secrétariat avait fourni les informations sur la révision entreprise au consultant. Le Secrétariat a proposé à l'équipe en charge des consultations que la révision ne soit pas menée de manière isolée, mais en partenariat avec d'autres cadres

43. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** de l'engagement du PROE dans la révision ;
- **étudie** les questions relatives au Cadre pour le régionalisme du Pacifique et oriente le Secrétariat dans le cadre de sa participation à la révision ; et
- **invite** les Membres à participer à la révision.

#

Point 6.2 de l'ordre du jour : Mis en œuvre des décisions du Forum des îles du Pacifique et des dirigeants des PÉID

44. Le Secrétariat a fait état de la mise en œuvre par le Secrétariat des décisions prises par le Forum des îles du Pacifique et des décisions prises par les dirigeants des petits États insulaires (PEI) lors du 48^e Forum des îles du Pacifique, et a noté que les travaux du Secrétariat sont fermement alignés sur le Rapport narratif du Pacifique bleu des dirigeants océaniques.
45. Le Directeur général a présenté un tableau décrivant les principaux éléments du Forum des îles du Pacifique et des décisions des dirigeants des PEI, y compris les décisions prises avant le 10 août 2018.
46. La France a fortement soutenu le travail du Secrétariat sur les questions liées à la gestion des plastiques et a demandé des informations récentes sur les plans.
47. Le Secrétariat a souligné le Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins du Pacifique, qui a été adopté par les dirigeants océaniques, ainsi qu'une boîte à outils destinée à aider les pays à relever les défis liés aux déchets marins, notamment celui du plastique. La boîte à outils vise à accompagner les pays dans la rédaction de projets législatifs et dans leurs interactions avec les parties prenantes grâce à des communications et à la sensibilisation.
48. Le Secrétariat a pris acte du soutien fourni par le Vanuatu pour développer une stratégie de communication visant à sensibiliser aux questions liées au plastique, dans le cadre de l'interdiction des plastiques instaurée par le gouvernement en 2018.
49. La France a souhaité obtenir des précisions supplémentaires quant aux actions visant à
- raiter les plastiques, notamment les microbilles, dans le cadre de la gestion intégrée des zones économiques exclusives maritimes. Le Secrétariat a insisté sur le fait qu'il incombe aux dirigeants nationaux de compléter et achever l'élaboration des frontières maritimes, et a noté que des travaux complémentaires étaient nécessaires pour promouvoir l'appel à l'action pour l'interdiction des microbilles en plastique, recommandé par la France lors de la 28^e Conférence du PROE en 2017.
50. Les îles Cook ont pris note de la réussite du parc marin Marae Moana, et insisté sur la conclusion d'un accord jumeau important avec la Nouvelle-Calédonie, lequel permet de partager les leçons tirées en matière de gestion des aires marines protégées, de tirer profit des forces des îles Cook dans la collaboration avec la communauté et les dirigeants coutumiers, et des forces de la Nouvelle-Calédonie en matière de science et de recherche.
51. Le Secrétariat a encouragé le développement de nouveaux partenariats comme le parc marin Marae Moana, et espéré voir davantage de partenariats de ce type à l'initiative d'autres Membres.
52. Le Conseil exécutif :
- **prend acte des actions menées par le Secrétariat dans le but de mettre en place les décisions pertinentes** prises par le Forum des îles du Pacifique et les dirigeants des PEI lors du 48^e Forum des îles du Pacifique de 2017; et
 - **prend acte du compte rendu oral de la Direction générale concernant le 49^e Forum des îles du Pacifique de 2018.**

Point 6.3 de l'ordre du jour : Cadre océanique pour un développement résilient (FRDP)

53. Le Secrétariat a présenté une actualisation des progrès réalisés par le Cadre océanique pour un développement résilient (FRDP) et le groupe de travail du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique. Le groupe de travail du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique se compose de : 5 sièges pour les États et territoires ; 5 sièges pour les organisations de la société civile et le secteur privé ; 5 sièges pour les agences du CORP, les universitaires, les partenaires de développement, les agences des Nations unies et les banques multilatérales.
54. La première réunion du partenariat, organisée en mai 2018 à Suva, aux Fidji, a vu la création de trois groupes de travail qui seront en charge de trois domaines prioritaires : développement de critères permettant aux initiatives de s'aligner sur le

#

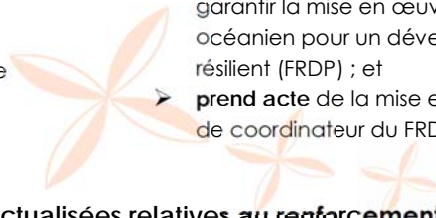
FRDP ; élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation ; et préparation de la première réunion sur la résilience océanique conformément aux nouvelles modalités de gouvernance.

55. La Polynésie française (par l'intermédiaire des îles Cook) a favorablement accueilli l'appui apporté par le PROE au développement de la stratégie de communication et de sensibilisation, et a insisté sur la date butoir du mois d'octobre. Le Secrétariat a confirmé que la date butoir d'octobre serait respectée.
56. L'Australie a pris acte du rôle du PROE dans l'élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation, et a demandé si celui-ci se chargerait de la diffusion des informations. Le Secrétariat a confirmé que cela ferait partie intégrante de la stratégie.

57. La France a apprécié les efforts déployés par le PROE, et plus particulièrement l'initiative pour les systèmes d'alerte précoce pour les risques climatiques (CREWS), et souligné l'importance d'inclure des systèmes d'alerte précoce dans la stratégie de communication et de sensibilisation.

58. Le Conseil exécutif :

- **adopte** le rôle du PROE en tant que membre représentant le Conseil des organisations régionales du Pacifique dans le groupe de travail du Partenariat pour la résilience du Pacifique ;
- **accepte** le rôle du PROE dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation pour garantir la mise en œuvre du Cadre océanique pour un développement résilient (FRDP) ; et
- **prend acte** de la mise en place du rôle de coordinateur du FRDP du PROE.



Point 6.4 de l'ordre du jour Informations actualisées relatives au renforcement des liens régionaux

59. Le Secrétariat a présenté aux Membres une mise à jour sur les travaux entrepris visant à renforcer la présence et les liens régionaux du PROE.

60. Le Secrétariat a décrit les deux approches actuellement utilisées pour financer les bureaux régionaux du PROE, le premier étant des bureaux aux Fidji, aux îles Salomon et au Vanuatu financés par le projet PEBACC soutenu par le GIZ, et le second étant les responsables techniques basés dans les États fédérés de Micronésie et en République des Îles Marshall financés par le budget de base et dont le financement fait désormais partie de la contribution du PROE allouée au bureau proposé pour la sous-région septentrionale.

61. Le Secrétariat a indiqué que sept pays de la sous-région septentrionale (RIM, EFM, Palaos, CIMN, Guam, Nauru, et Kiribati) soutenaient désormais la requête introduite par les dirigeants micronésiens visant à établir un bureau sous-régional septentrional, hébergé par la République des Îles Marshall.

62. Comme demandé lors de la 28^e Conférence du PROE, le Secrétariat a présenté un budget indicatif pour le bureau et fait état des avancées réalisées dans les discussions avec

les sept Membres du Nord, en soulignant le déficit de financement actuel s'élevant à 103 000 USD, et a demandé son avis au Conseil exécutif sur les approches à adopter pour combler ce déficit.

63. Les États fédérés de Micronésie se sont dits favorables à l'établissement et à l'exploitation d'un bureau septentrional, mais ont émis des réserves quant à la viabilité financière sans l'appui des autres pays de Micronésie, et ont en outre suggéré un cadre de viabilité qui permettrait aux pays de s'engager pour apporter leur soutien au bureau à différentes étapes de son développement.

64. Un petit groupe, composé des EFM, de l'Australie et des îles Cook, a demandé à travailler de concert avec le Secrétariat à la rédaction d'une recommandation à soumettre au Conseil qui tienne compte des commentaires des Membres.

65. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** du fait que le bureau du PROE du Vanuatu apporte au pays un soutien renforcé en matière de projets et de liaison, notamment en ce qui concerne les Services d'information

#

#

- climatique pour le projet de développement résilient du Vanuatu du Fonds vert pour le climat et le projet pour l'adaptation écosystémique du Pacifique au changement climatique au Vanuatu et prévoit des effectifs supplémentaires dans d'autres projets ;
- **prend acte** du fait que le bureau fidjien continuera de bénéficier de l'appui du PEBAAC existant et des projets à venir, et continue à fournir aux Fidji et aux organismes partenaires du PROE de Suva un soutien accru en ce qui concerne les projets et la coordination, en prévoyant des ressources supplémentaires pour les autres projets ;
 - **recommande** que le Secrétariat travaille conjointement avec les Membres du

Nord pour finaliser le plan d'activités et le budget du bureau sous-régional pour le nord du PROE afin que les Membres puissent confirmer leur engagement et leur contribution à l'établissement et au fonctionnement durable du bureau ;

- **recommande** que le responsable du PROE de la République des Îles Marshall collabore avec la République des Îles Marshall pour la coordination de ce travail ; et
- **demande** aux Membres du Nord de rendre compte des progrès lors de la 29^e Conférence du PROE.



Point 6.5 de l'ordre du jour : Cdp24

66. Le Secrétariat a présenté au Conseil exécutif le projet « One CROP-Plus » du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) lancé dans le cadre de la 24^e conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP24).
67. Le Président a félicité le PROE pour son rôle prépondérant dans la coordination et le dialogue avec les pays pour préparer la COP24 de la CCNUCC en Pologne.
68. L'Australie a fait savoir à la Conférence qu'elle souhaitait voir les priorités de négociation des Membres insulaires

océaniques une fois celles-ci établies et disponibles.

69. Le Conseil exécutif :
 - **adopte** le rôle du PROE en tant que coordinateur principal du plan d'engagement One CROP-Plus du Conseil des organisations régionales du Pacifique pour la 24^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP24) ; et
 - **accepte** le plan d'engagement One CROP Plus pour la COP2.



Point 7 de l'ordre du jour : Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique

Point 7.1 de l'ordre du jour : Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique

70. Le Secrétariat a présenté une mise à jour concernant les progrès réalisés par le Centre océanique sur le changement climatique (PCCC).
71. La France a apporté un vif soutien à l'initiative, soulignant les agences de recherche existantes dans le Pacifique telles que l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en Nouvelle-Calédonie

et le Centre de recherches insulaires et Observatoire de l'environnement (CRIOBE) en Polynésie française. Le PROE a conclu un partenariat avec l'IRD par le biais d'un mémorandum d'entente.

72. En réponse à une question des îles Cook, le Secrétariat a indiqué que le Comité directeur du PCCC avait adopté la stratégie et le plan d'activité dont les travaux détaillés devront être développés lors d'étapes ultérieures.

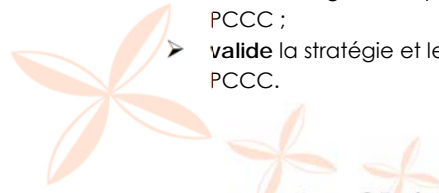
#

#

73. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** des progrès dans la planification de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique (PCCC) ;

- **valide** le rôle du PROE dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'activité du PCCC ;
- **valide** la stratégie et le plan d'activité du PCCC.



Point 7.2 de l'ordre du jour Mise à jour sur le programme FED-11 du PROE et de l'UE et les engagements des projets

74. Le Secrétariat a présenté une mise à jour quant aux progrès réalisés dans l'élaboration de projets du PROE financés à travers le onzième fonds européen de développement (FED11) de l'Union européenne. Celle-ci comporte des mises à jour concernant:

- l'Objectif 2.1 du FED11 des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur le Partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin (PEUMP), qui sera mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS), l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA), le PROE et l'Université du Pacifique Sud (UPS) ;
- l'Objectif 2.2 du FED11 des pays ACP sur le Programme de partenariat entre le Pacifique et l'Union européenne pour la gestion des déchets (*PacWaste Plus*), qui sera mis en œuvre par le PROE avec la CPS, l'UPS ;
- le programme PROTÉGÉ du FED11 des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui sera mis en œuvre par la CPS, le PROE et les PTOM.

une demande de la Nouvelle-Zélande présentée par l'Australie.

76. La Nouvelle-Zélande a demandé des clarifications quant à l'implication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le projet PEUMP. Le Secrétariat a indiqué que l'UICN est employé directement en raison de son rôle dans le développement du projet et en tant que partenaire du PROE par le biais d'un mémorandum d'entente entre les deux organisations.

77. L'Australie a remercié le PROE d'avoir obtenu des fonds européens et s'est engagée à continuer d'encourager l'UE et d'autres partenaires de développement à soutenir les coûts de base du PROE associés à la mise en œuvre des projets, si les modèles de financement continuent d'être problématiques.

78. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** des progrès réalisés dans le développement et la mise en pratique des programmes des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des PTOM du FED11 et des projets associés du PROE.

75. Le Secrétariat a informé qu'un processus de passation de marchés pour la composante relative aux prises accessoires du projet PEUMP avait été mis en œuvre en réponse à



Point 7.3 de l'ordre du jour : Partenariats stratégiques concernant les océans

79. Le Secrétariat a présenté un point sur les thèmes transversaux du Plan stratégique 2017-2026 sur les océans et sur les initiatives prises depuis la Conférence de l'ONU sur les océans en 2017.


Conférence du PROE nécessitait d'être révisée avant d'être mise à disposition.

80. En réponse à une question de l'Australie, le Secrétariat a indiqué que la Stratégie pour les océans mise en avant lors de la 28^e


81. Le Secrétariat a expliqué le partenariat entre le PROE et la Commission baleinière internationale (CBI) et les résultats de ce partenariat, en réponse aux demandes de la France.

#

#

82. La France a recommandé que le Secrétariat s'engage auprès de l'initiative de l'Agence française pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, notamment dans le cadre de son initiative de développement, puisqu'elle s'inscrit dans la lignée des travaux du Secrétariat.
83. L'Australie a manifesté son soutien à une gestion durable de l'océan et a indiqué qu'elle donnait 10 millions de dollars par an pour appuyer une gouvernance durable des océans, notamment le développement, la gestion et la mise en conformité des pêcheries. L'Australie a également fait savoir qu'elle était prête à collaborer avec le PROE pour résoudre le problème des plastiques marins.
84. Le Conseil exécutif :
- **prend acte** de l'augmentation du nombre de bailleurs et de partenaires pour les projets liés aux océans et les programmes du PROE qui permettront de fournir aux Membres les résultats du Plan stratégique de 2017-2026.
- 

Point 7.4 de l'ordre du jour : Rôle d'entité accréditée du PROE

85. Le Secrétariat a présenté au Conseil exécutif un point sur la mise en œuvre du rôle d'entité accréditée du PROE (EA) auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds d'adaptation (FA), ainsi que la décision du Conseil du FEM sur l'accréditation et l'engagement et le soutien du PROE au FEM-7.
86. Le Secrétariat a souligné qu'il travaillait avec les partenaires, les autorités nationales désignées et toutes les entités accréditées, en veillant à ce que la collaboration avec ces partenaires permette d'obtenir des résultats positifs pour tous.
87. La France a félicité le Secrétariat pour le grand nombre de propositions en préparation.
88. L'Australie a pris acte des nombreux projets dans lesquels le Secrétariat est impliqué, soulignant qu'il était important de s'assurer que le PROE dispose des ressources suffisantes pour les mettre en œuvre. L'Australie a également noté la nécessité de s'assurer que les propositions impliquant plusieurs pays soient coordonnées en partenariat avec d'autres entités accréditées.
89. Le Secrétariat a annoncé l'établissement du groupe de gestion et d'examen des projets (PMRG), une équipe interne au Secrétariat qui sera chargée d'examiner les nouveaux projets et ceux en cours afin de garantir le maintien de normes d'excellence.
90. Le Conseil exécutif :
- **prend acte** des progrès réalisés dans la mise en œuvre du rôle d'entité accréditée du PROE.
- 

Point 8 de l'ordre du jour : Gouvernance, arrangements institutionnels et mécanismes

Point 8.1 de l'ordre du jour : Rapport du comité d'audit

91. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les activités du comité d'audit (CA) entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018.
92. L'Australie salue les efforts mis en œuvre par le Secrétariat pour limiter les dépenses et le félicite d'avoir maintenu un compte de réserves positif à long terme. L'Australie a par ailleurs pris acte de la finalisation du manuel/la politique de gestion des risques et du rapport d'audit, qui sont importants pour maintenir l'accréditation et la réputation du PROE en tant qu'entité dans laquelle il est sûr d'investir.

#

#

93. La France a pris acte du rapport du CA et des efforts du Secrétariat pour illustrer les pertes de change dans le rapport.
94. Le Conseil exécutif :
- **prend note** des améliorations en matière de contrôles internes liées à la mise en œuvre de nouvelles politiques et politiques révisées, qui ont été approuvées par le Secrétariat en 2016 ;
 - **prend acte** du travail considérable effectué en ce qui concerne le système d'information sur la gestion financière (FMIS) et le système d'information sur la gestion de projet (SIGP) ;
 - **recommande** que l'achat des modules du système d'information sur la gestion financière (FMIS), qui n'avait pas été effectué au moment de l'installation du nouveau FMIS pour des raisons financières, entre dans les priorités dès que les finances le permettent ;
 - **prend acte** que la réception tardive des contributions volontaires des Membres demeure un problème entraînant des contraintes financières sur le budget annuel du Secrétariat ;
 - **demande** aux Membres d'envoyer leurs contributions volontaires au Secrétariat en temps voulu ;
 - **félicite** le Secrétariat pour les résultats positifs obtenus en 2017 et encourage la direction à conserver un compte de réserves positif à long terme ;
 - **salue** les efforts du Directeur général et de tout le personnel pour la réalisation rapide et satisfaisante des comptes financiers et de l'audit ;
 - **prend acte** des résultats positifs de l'évaluation des états financiers annuels de 2017 de l'auditeur externe ;
 - **salue** la nouvelle démarche du Secrétariat consistant à fournir les projets d'états financiers annuels au Comité d'audit (CA) pour examen avant la finalisation de l'audit, et à proposer des occasions de consultation entre le CA et l'auditeur externe ;
 - **prend acte** des contraintes de financement que connaît le Secrétariat pour résoudre les problèmes de moyens qu'il rencontre avec l'unité d'audit interne et encourage ce dernier à poursuivre ses efforts pour trouver une solution lorsque les ressources seront disponibles.
 - **prend acte** de l'achèvement du manuel/de la politique en matière de gestion des risques et de l'accent mis sur trois formes de risques à privilégier :
 - Risques à l'échelle de l'entreprise
 - Risques spécifiques aux programmes/services et risques liés aux projets
 - **encourage** le Secrétariat à revoir et à actualiser régulièrement le registre des risques, et en particulier les risques de l'entreprise, et prend acte que cela fera partie de la base du plan de travail annuel de l'auditeur interne ;
 - **prend acte** de l'achèvement du manuel/de la politique sur la prévention des fraudes et la protection des « lanceurs d'alerte » et du travail effectué jusqu'à ce jour par le Secrétariat dans ce domaine important du cadre de contrôle interne du PROE, notamment les tâches de sensibilisation de l'auditeur interne ;
 - **prend acte** des activités des membres du Comité d'audit et de l'auditeur interne ; et
 - **approuve** le rapport et les recommandations fournis par le Comité d'audit pour la période de juillet 2017 à juin 2018.



#

#

Point 8.2 de l'ordre du jour : Évaluation des résultats du Directeur général du PROE – séance à huis clos

95. Cette séance se déroule à huis clos.

96. La Conférence :

- **prend acte et approuve** la révision effectuée par la Troïka du Plan de développement des performances (PDP) du Directeur général pour la période de septembre 2017 à septembre 2018 ; et
- **approuve** la démarche proposée par la Troïka pour le prochain PDP du Directeur général, qui couvre la période septembre 2018- septembre 2019. La

Troïka travaillera avec le Directeur général au cours du mois prochain pour finaliser les prochains objectifs du PDP d'ici fin octobre 2018 ; les Membres ont été invités à proposer des objectifs spécifiques à leur meilleure convenance ; et

- **prend acte** de la précieuse contribution des Membres de la Troïka aux travaux du Secrétariat par leur participation active et leurs commentaires constructifs réguliers.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques

Point 9.1 de l'ordre du jour : Rapport sur la contribution des Membres

97. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les contributions des Membres à l'examen du Conseil exécutif.

98. Le Secrétariat a confirmé avoir reçu un paiement de 22 396,00 USD de la part de la Polynésie française au 31 août en réponse à une question de la Polynésie française présentée par les îles Cook.

99. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** du rapport et **aborde** le problème des contributions des Membres en souffrance□; et
- **engage** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées pour l'exercice en cours et les exercices précédents en 2018.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Financement durable

100. Le Secrétariat a fait le point sur les mesures menées à ce jour en vue d'atténuer les pressions exercées sur le budget de base et ainsi assurer un financement durable du PROE à l'avenir.

101. Les Fidji ont recommandé l'ouverture d'un poste dédié au développement international de l'organisation pour que le Secrétariat puisse obtenir des mesures de financement durable, et indiqué qu'au moins trois projets du PROE peuvent collaborer avec les Fidji et faciliter l'obtention de financements durables. Le Secrétariat s'est dit ouvert à explorer des pistes permettant de conserver le financement durable du PROE, notamment celui fourni par les partenariats philanthropiques et poursuivra le dialogue avec les Fidji concernant le poste pour le développement de l'organisation.

102. Les îles Cook ont proposé au Secrétariat d'élaborer un plan solide, et ont recommandé de demander aux Membres quelle est leur solution privilégiée, au lieu d'adopter un plan ouvert, qui pourrait résulter en un non-engagement des Membres à augmenter leurs contributions. Le Secrétariat a noté que les Membres en sont à différents stades dans leurs capacités d'augmentation de leurs contributions, mais qu'il s'agissait là d'une option intéressante.

103. La France a indiqué qu'elle maintiendrait ses contributions actuelles, mais ne les augmenterait pas.

104. L'Australie a proposé que les Amis de la Présidence fassent office de mécanisme visant à faciliter les discussions portant sur les contributions des Membres et a demandé des informations au PROE sur les avancées

#

#

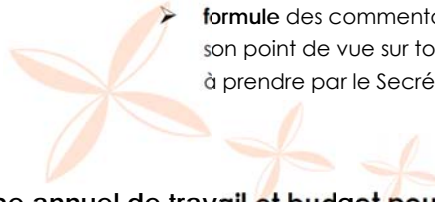
réalisées dans la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle, au vu des coûts élevés que celle-ci a entraînés.

105. Le Secrétariat a fait le point sur l'incidence financière de la nouvelle structure organisationnelle adoptée en principe lors de la 28^e Conférence du PROE en 2017, en réponse aux demandes des îles Cook et de l'Australie. Le Secrétariat a indiqué que la nouvelle structure organisationnelle établie en 2018 décrit les postes nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2026 du PROE. Tous les postes devront être pourvus en fonction des besoins prioritaires et des fonds disponibles, l'objectif étant de

les pourvoir au fil de la décennie couverte par le Plan stratégique.

106. Le Conseil exécutif :

- **tient compte et prend acte** du rapport susmentionné sur les mesures de financement durable présenté par le Secrétariat ; et
- **recommande** de charger les Amis de la Présidence de dialoguer avec les Membres sur le financement et l'allocation de ressources durables ; et
- **formule** des commentaires et présente son point de vue sur toute autre mesure à prendre par le Secrétariat.



Point 10 de l'ordre du jour : Programme annuel de travail et budget pour 2019

Point 10.1 de l'ordre du jour : Résilience au changement climatique

Point 10.1.1 de l'ordre du jour : *Stratégie de recherche sur le changement climatique*

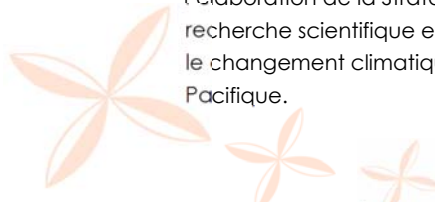
107. Le Secrétariat a fait le point sur l'élaboration de la Stratégie de recherche scientifique et de services sur le changement climatique, en soulignant qu'il s'agissait d'une réponse directe à la demande des Directeurs des Services météorologiques et hydrologiques nationaux et qu'elle reprenait des commentaires émis lors d'un atelier consultatif tenu en avril 2017 sous la direction du PROE et du Commonwealth pour la Recherche scientifique et industrielle (CSIRO) d'Australie. Cette question est à l'étude et sera présentée au Conseil météorologique du Pacifique en 2019.
108. Le Secrétariat a remercié l'Australie pour le soutien qu'elle a apporté par le biais de son ministère des Affaires étrangères et du Commerce et du CSIRO au développement du Secrétariat grâce à son aide financière et technique.
109. L'Australie a conseillé d'affecter un conseiller en changement climatique auprès des autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée en charge du changement climatique, afin de soutenir le projet de la Papouasie-Nouvelle-Guinée relatif à la préparation financière. L'Australie s'est dit heureuse d'avoir soutenu l'atelier organisé en avril 2017 pour élaborer

une stratégie de recherche et a pris acte de l'importance de demander des avis aux autres agences du CORP et pays qui ne pouvaient être présents.

110. Le Secrétariat a manifesté son intérêt à explorer des pistes de collaboration avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le projet pour la préparation financière du Fonds vert pour le climat.

111. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** des progrès réalisés dans l'élaboration de la Stratégie de recherche scientifique et de services sur le changement climatique dans le Pacifique.



Point 10.1.2 de l'ordre du jour : *Bulletin sur le changement climatique*

112. Le Secrétariat a présenté la toute première Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan Pacifique, publiée en juin 2018 en partenariat avec le Centre britannique pour les services environnementaux de pêche et d'aquaculture (CEFAS) et lancée dans le cadre de la Journée mondiale de l'océan.

#

#

113. Le Président et la France ont félicité le Secrétariat pour l'élaboration de la Fiche-bilan, et en particulier pour la qualité de la publication.
114. La France a en outre demandé des précisions sur le lien entre la Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan et la publication *Climate Change Matters* (CCM), ainsi que sur la fréquence de la publication. Le Secrétariat a expliqué que la Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan et *Climate Change Matters* étaient deux publications distinctes et que, si CCM était une publication mensuelle, la Fiche-bilan était quant à elle une publication unique.
115. Le Secrétariat a par ailleurs précisé que les Membres et les partenaires de développement étaient régulièrement
- approchés pour soumettre des récits à inclure dans CCM, activité soutenue par le programme océanien de soutien climat et océans.
116. Le Secrétariat a également reconnu qu'à la suite de commentaires positifs concernant la Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan, il convenait de chercher des partenaires afin de poursuivre cette initiative dans les années à venir.
117. Le Conseil exécutif :
- valide la Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan Pacifique ; et
 - convient de promouvoir la Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan Pacifique.



Point 10.2 de l'ordre du jour : Écosystèmes insulaires et océaniques

Point 10.2.1 de l'ordre du jour : Fonds pour l'environnement mondial (FEM) proposé – 7^e cycle de reconstitution - Document-cadre du Programme pour des océans sains (PFD)

118. Le Secrétariat a présenté au Conseil exécutif l'Initiative de Groupe du Pacifique du FEM visant à établir un programme océanique à grande échelle, financé par le biais du domaine d'intervention Eaux internationales du 7^e cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, et a fait le point sur le concours technique apporté audit Groupe du Pacifique du FEM par le Secrétariat.
119. Le Secrétariat a présenté un aperçu des principaux projets de 2019 pour les écosystèmes insulaires et océaniques, notamment le rôle du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en tant qu'organisateur de la dixième conférence sur la conservation de la nature en 2020.
120. L'Australie a dit soutenir le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, pour lequel un montant de 1,38 million AUD est alloué sur une période de trois ans (de 2018 à 2020), afin que la Commission de l'océan Pacifique puisse coordonner et défendre les questions liées aux océans qui touchent tous les secteurs dans la région.
121. L'Australie a demandé des informations sur les travaux de la convention internationale Ramsar sur les zones humides. Le Secrétariat a précisé qu'il comptait reconduire le mémorandum d'entente conclu avec le Secrétariat Ramsar, puisqu'il s'agit d'un instrument important pour la région océanique.
122. Le Secrétariat a en outre expliqué qu'il n'était pas directement impliqué dans la mise en œuvre de la convention Ramsar, mais qu'il apportait son soutien en collaborant avec d'autres partenaires et programmes, comme le projet d'adaptation écosystémique. Le Secrétariat travaille avec le WWF des Fidji pour que la Grande mer de Corail soit ajoutée sur la liste Ramsar des sites de zone humide d'importance internationale. Le Secrétariat a également financé la visite d'un représentant de la province de Macuata aux Fidji à un site Ramsar situé aux Philippines pour permettre un échange d'idées, de connaissances et d'expériences. Le Secrétariat a indiqué que le responsable de la convention Ramsar était basé dans les bureaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature à Suva, aux Fidji.

#

#

123. La France, au nom de la Nouvelle-Calédonie, a noté que certains territoires ne pouvaient pas bénéficier de financement du FEM. Le Secrétariat a déclaré qu'il impliquait les territoires, quand il le pouvait, dans des activités organisées dans le cadre de projets pour lesquels ils ne peuvent recevoir de financement.

124. La France, au nom de la Nouvelle-Calédonie, a remercié le Secrétariat pour le développement du concept d'Océan sain (*Healthy Ocean*) et annoncé qu'elle était prête à rencontrer le consultant. Le Secrétariat a indiqué que la documentation complète sur le développement d'Océan sain serait fournie à la Nouvelle-Calédonie et à d'autres territoires.

125. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** du soutien apporté au Groupe du Pacifique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre relatif aux océans ;
- **approuve** l'élaboration du Document-cadre du Programme-cadre pour les Océans (PCO) pour le financement du FEM-7 ; et
- **approuve** l'élaboration d'un Plan d'action pour la dimension environnementale du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique et la résolution sur le Pacifique bleu pour examen par la Conférence du PROE 2019.

Point 10.2.2 de l'ordre du jour : Année internationale des récifs coralliens du Pacifique 2018-2019

126. Le Secrétariat a présenté l'Année océanique des récifs coralliens pour l'exercice biennal 2018-2019 et les activités associées, ainsi que la proposition visant à élaborer le Plan d'action des récifs coralliens pour 2020-2030.

127. L'Australie, les îles Cook et la sous-région polynésienne, les Fidji et la Nouvelle-Zélande ont apporté leur soutien au Plan d'action des récifs coralliens et à l'Année océanique des récifs coralliens 2018-2019.

128. Les Fidji ont demandé que le Plan d'action des récifs coralliens comprenne un volet de

renforcement des capacités pour mettre en œuvre les plans de gestion des récifs coralliens et pour en assurer le suivi. Le Secrétariat a expliqué que ce volet, ainsi que d'autres aspects du plan, serait inclus dans la proposition de Plan d'action des récifs coralliens et a proposé en outre aux Fidji de discuter plus avant de cette question.

129. La Nouvelle-Zélande, par le biais de l'Australie, a proposé que cette initiative et d'autres programmes se fondent sur les travaux déjà entrepris, comme ceux du Partenariat des îles du Pacifique sur l'acidification des océans.

130. L'Australie a souligné que les initiatives proposées venaient compléter les programmes existants déjà soutenus par ses soins.

131. Les îles Cook ont souligné la nécessité de donner davantage d'informations sur les interactions avec les récifs coralliens, comme celles entraînées par le tourisme, qui impliquent une interaction directe entre les personnes et les écosystèmes des récifs coralliens. Le Secrétariat a confirmé qu'il avait fourni des orientations de ce type concernant l'observation des baleines et qu'il pourrait élaborer une boîte à outils similaire pour les coraux.

132. Les États fédérés de Micronésie ont demandé si des études avaient été menées sur les impacts des typhons et des cyclones sur les récifs coralliens. Le Secrétariat a souligné que la Fiche-bilan sur l'influence du changement climatique sur l'océan et le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat devaient encore être publiés, ce qui devrait donner une perspective supplémentaire.

133. Le Président a également indiqué que le rôle que jouent les comportements humains et leur impact sur les récifs coralliens est important, et a cité les pratiques de pêche qui utilisent des explosifs pour surprendre les poissons.

134. La France a demandé que le Plan d'action des récifs coralliens soit détaillé et a proposé les amendements suivants au document de travail 10.2.2.

#

#

135. Section 6 : « Certains gouvernements apporteurs de fonds répondent à l'urgence du problème. L'initiative franco-australienne pour la résilience des coraux, qui fait partie intégrante du programme de coopération franco-australien convenu par les deux pays en 2016, est particulièrement importante pour les îles du Pacifique. Dans le cadre de cette initiative, un engagement visant à améliorer la résilience des écosystèmes coralliens dans le Pacifique a été pris par le Président français et le Premier ministre australien lors de la visite du Président français en Australie en mai 2018, et a été réaffirmé lors du Dialogue de haut niveau sur le changement climatique et la biodiversité qui rassemblait des dirigeants océaniques, organisé à Nouméa en mai 2018. Cette initiative est axée autour de la compréhension des paramètres d'autorésilience des écosystèmes des récifs coralliens dans la région, essentiels au développement de politiques et d'actions pour gérer et protéger les récifs. »
136. Section 10 : L'importance de faire référence à la nécessité de coordonner le Plan d'action régional des récifs coralliens 2020-2030 avec les stratégies pluriannuelles de l'initiative internationale des récifs coralliens en sera réitérée.
137. La Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire de la France, a informé le Conseil exécutif de l'adoption d'une législation de trois ans sur les récifs coralliens. Il s'agit d'une étape majeure pour l'avenir des parcs marins dans le cadre de l'Année océanique des récifs coralliens. La Nouvelle-Calédonie partagera des informations avec le PROE dans le cadre de l'Année océanique des récifs coralliens.
138. Le Conseil exécutif :
- **approuve** l'Année océanique des récifs coralliens pour l'exercice biennal 2018-2019 et la portée des activités proposées ; et
 - **approuve** la proposition d'un Plan d'action régional pour les récifs coralliens pour 2020-2030.

Point 10.3 de l'ordre du jour : Gestion des déchets et contrôle de la pollution

Point 10.3.1 de l'ordre du jour : *Table ronde pour un Pacifique propre*

139. Le Secrétariat a fait une présentation sur la Deuxième Table ronde pour un Pacifique propre (CPRT) qui s'est tenue à Fidji et qui vise à décontaminer entièrement le Pacifique.
140. Le Conseil exécutif :
- **approuve** le Rapport et la Déclaration de résultats de la 2^e Table ronde pour un Pacifique propre ; et
 - **prend acte** du soutien résolu apporté par les Fidji à la mise en œuvre réussie de la 2^e Table ronde pour un Pacifique propre.

Point 10.3.2 de l'ordre du jour : *Pollution marine*

141. Le Secrétariat a présenté le Plan d'action pour la lutte contre les déchets marins du Pacifique, 2018-2025 et a demandé son approbation. Le Secrétariat a indiqué que
- le Plan d'action océanique pour les déchets marins s'alignait sur la stratégie pour un Pacifique plus propre 2025, et qu'un examen était prévu pour 2020.
142. La France a fait suivre la demande émise par la Nouvelle-Calédonie de participer pleinement à la mise en œuvre du Plan d'action océanique pour les déchets marins.
143. L'Australie (notamment au nom de la Nouvelle-Zélande) a exprimé son soutien complet au plan et a demandé des précisions sur les effets des déchets marins sur la biodiversité repris dans le plan. Le Secrétariat a mis en avant le memorandum d'entente conclu avec l'université de Newcastle, dans le cadre duquel il existe des bourses doctorales pour les résidents océaniques qui souhaitent se pencher sur la résilience au changement climatique, la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, la gouvernance environnementale et la gestion des déchets et la lutte contre la pollution.

#

#

144. Le Directeur général a par ailleurs indiqué que l'édition 2018 du Forum des dirigeants des îles du Pacifique avait fait part de préoccupations s'agissant des déchets marins dans le Pacifique, et souligné que les Jeux du Pacifique de 2019 seraient exempts de plastique, ce qui a suscité l'intérêt d'acteurs du secteur privé et du secteur public.

145. Le Conseil exécutif :

- **approuve** le *Plan d'action contre les déchets marins du Pacifique*.

Point 10.3.3 de l'ordre du jour : FEM – 7^e Cycle de reconstitution – Document-cadre de programme pour les îles (DCP)

146. Le Secrétariat a présenté l'initiative du Groupe du Pacifique du FEM visant à élaborer un programme pour les petits États insulaires en développement (PÉID), afin qu'ils bénéficient d'un financement par le biais du domaine d'intervention Produits chimiques et déchets du 7^e Cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial.

147. Le Secrétariat a indiqué que l'ONU Environnement avait engagé un consultant pour qu'il collabore au développement d'un projet que le PROE souhaite

développer pour mars 2019, afin qu'il puisse être soumis au Conseil du FEM en mai 2019, et obtenir l'approbation du directeur général du FEM d'ici la mi-2020.

148. Le Conseil exécutif :

- **prend acte** de l'initiative du Groupe du Pacifique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) visant à élaborer un programme pour les petits États insulaires en développement afin qu'ils bénéficient d'un financement par le biais du domaine d'intervention Produits chimiques et déchets du 7^e Cycle de reconstitution du FEM.
- **approuve** le soutien technique continu apporté par le Secrétariat au Groupe du Pacifique du FEM au moyen de l'élaboration d'un document-cadre de programme qui constituera un élément clé vers un Pacifique décontaminé, adopté dans le cadre du programme «*Pacifique plus propre 2025*» ; et
- **encourage** la collaboration avec tous les partenaires concernés, en particulier les pays insulaires du Pacifique et l'ONU Environnement, dans la préparation du document-cadre de programme et du projet pour les enfants du Pacifique, à soumettre au Conseil du FEM en vue de son financement dans le cadre du Cycle de financement du FEM7.

Point 10.4 de l'ordre du jour : Surveillance environnementale et gouvernance

Point 10.4.1 de l'ordre du jour : *Projet INFORM*

149. Le Secrétariat a informé le Conseil exécutif de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Inform et lui a demandé de continuer à soutenir le portail environnemental et l'outil de rapport. Le Secrétariat a noté que les travaux menés dans le cadre du projet Inform incluaient la mise sur pied de portails de données environnementales nationaux dans 14 pays insulaires du Pacifique, lesquels seront dotés de protocoles de partage de données.

150. La France a manifesté son soutien au développement de ces bases de données, en particulier les portails de données qui viennent compléter ceux qui créés par la Communauté du Pacifique (CPS), et a demandé si le Secrétariat pouvait travailler

avec la Nouvelle-Calédonie pour établir des priorités en matière de surveillance de l'environnement à l'échelle nationale.

151. La France a demandé leur avis aux îles Cook concernant la phase d'essai du portail Inform, et signalé l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie pour cette base de données.
152. Les îles Cook ont confirmé qu'elles avaient testé le portail de données Inform et que les outils de déclarations en étaient encore à leurs prémices, et indiqué que le portail était intéressant dans la mesure où le pays qui l'utilise dispose de données pour le compléter. L'outil de déclarations testé n'a été utilisé qu'aux fins de démontrer les possibilités s'offrant aux parties prenantes, mais pas encore de manière officielle.

#

#

153. Les Îles Cook ont déclaré qu'elles étaient impressionnées par cet outil et ont indiqué qu'il pourrait servir dans d'autres domaines que le secteur environnemental et qu'elles avaient hâte que des protocoles soient élaborés par le Secrétariat, proposant que ceux-ci soient discutés au sein du pays afin que les ministres puissent y contribuer.
154. Les Îles Cook ont demandé des précisions quant à la deuxième recommandation, notamment pour déterminer si l'utilisation du portail environnemental et de l'outil de déclarations doit être adoptée ou juste envisagée. À cela, le Secrétariat a indiqué qu'il recommandait l'adoption de l'utilisation du portail pour la planification, la rédaction de rapports et la prise de décisions en matière environnementale, ainsi que pour d'autres secteurs.
155. Le Conseil exécutif :
- **prend acte** des progrès significatifs réalisés dans le développement de bases de données et d'outils de déclarations, nationaux et régionaux ;
 - **approuve** le recours au portail environnemental et à l'outil de déclarations en tant qu'outils clés pour le suivi, les rapports, la planification et les processus de prise de décision nationaux ; et
 - **invite** le Secrétariat à continuer de soutenir le processus de déclarations environnementales et de planification dans le cadre du projet Inform.

Point 10.4.2 de l'ordre du jour : *Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE)*

156. Le Secrétariat a présenté au Conseil exécutif un rapport sur l'examen et l'élaboration de Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) et a sollicité des recommandations concernant les travaux actuels et futurs du PROE dans ce domaine.
157. Le Secrétariat a noté l'importance des stratégies nationales de gestion de l'environnement en tant que cadres généraux de planification stratégique pour résoudre les problèmes environnementaux de manière globale et intégrée.
158. Le Conseil exécutif :
- **note** les avancées réalisées au niveau des stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) ;
 - **appuie** le recours efficace aux SNAGE en tant qu'outils d'intégration des politiques visant à éclairer les processus de planification sectorielle et nationale, y compris les liens avec les principaux instruments internationaux et régionaux de politique ; et
 - **invite** le Secrétariat à maintenir son **soutien** aux travaux **futurs** et en cours sur les SNAGE et toutes activités connexes.

Point 10.5 de l'ordre du jour : Examen et approbation du budget supplémentaire pour 2019 et des projets en cours

159. Le Secrétariat a présenté le Budget-programme supplémentaire du Secrétariat pour 2019 dans le budget biennal 2018-2019, afin qu'il soit adopté.
160. Lors de la 28^e Conférence du PROE, les Membres ont approuvé à l'unanimité le budget biennal 2018-2019, en ce compris le budget supplémentaire pour 2019 qui doit être approuvé lors de la réunion du Conseil exécutif de cette année.
161. En réponse à une demande de l'Australie portant sur la correspondance entre le budget réel de 2018 et le budget prévu, et
- sur le fait que les risques avaient été pris en compte ou non dans le budget supplémentaire pour 2019, le Secrétariat a indiqué qu'un rapport financier sur le budget est soumis trimestriellement et examiné par le Comité d'audit, notant qu'il était très prudent pour gérer les risques financiers. .
162. Le Directeur général a indiqué que des mesures avaient été prises afin de gérer les risques de change, et a poursuivi en expliquant que le fait de ne pas signer les accords aux dates prévues par les partenaires et les bailleurs pourrait affecter

#

#

le budget. Les frais liés aux programmes constituent un autre risque qu'il convient de garder à l'œil.

163. Les Îles Cook ont demandé, au nom de la Polynésie française, et en référence aux pages 5 et 6 du document de travail concernant les contributions des Membres, si les pourcentages correspondent à des augmentations des contributions des Membres ou non. Le Secrétariat a confirmé que ce chiffre ne reflétait pas une augmentation des cotisations dues par les Membres.

164. Le Secrétariat a en outre indiqué qu'il avait établi le budget en bon père de famille, à savoir en surestimant le niveau de dépenses, et que la stratégie de notification aux pays pour que ceux-ci s'acquittent de leurs contributions avait été mise en œuvre pour divers gouvernements et États.

165. Le Président a remercié les Membres pour leurs questions et le Conseil exécutif :

➤ **examine et adopte** le Programme de travail et le budget supplémentaires de **33 236 447 USD** pour 2019.



Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

Point 11.1 de l'ordre du jour : Bureau du Pacifique du Fonds vert pour le climat

166. Le Conseil Exécutif a été saisi de la proposition visant à créer un Bureau régional du Pacifique du Fonds vert pour le climat (FVC) à Apia, conformément à l'offre formulée par le gouvernement du Samoa lors des précédentes réunions du FVC.

167. Le Samoa a fait savoir qu'il avait proposé d'accueillir le bureau du FVC lors du Dialogue structuré du Pacifique du FVC organisé aux Tonga en 2017, et en 2018 aux États fédérés de Micronésie.

168. Le Samoa a réaffirmé son soutien aux questions liées au changement climatique dans le Pacifique en accueillant l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique afin de résoudre les problèmes liés au changement climatique, et en abritant le Secrétariat à Apia.

169. L'Australie a confirmé son soutien à l'expansion de la présence du FVC dans le Pacifique et réitérera la proposition lors de la réunion du Conseil d'administration du FVC cette année à Bahreïn.

170. Les États fédérés de Micronésie ont demandé des informations complémentaires sur les modalités conclues entre le PROE et le gouvernement du Samoa pour le bureau du FVC, ce à quoi le Secrétariat a répondu que la proposition concernant l'ensemble de la région océanique. Le Secrétariat a indiqué que l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique (PCCC) est abrité au sein du PROE, ce qui permet d'établir des synergies pour le bureau FVC, afin que celui-ci se situe également dans les locaux du PCCC. Le Secrétariat a déclaré que le FVC dispose déjà d'un bureau dans les Caraïbes.

171. Le Conseil exécutif :

➤ **soutient** la proposition du gouvernement du Samoa et

➤ **approuve** l'accueil du Bureau du Pacifique du Fonds vert pour le climat par le PROE, en consultation avec le gouvernement samoan.



Point 12 de l'ordre du jour : Divers

Point 12.1 de l'ordre du jour : La participation de l'UE aux conférences biennales du PROE

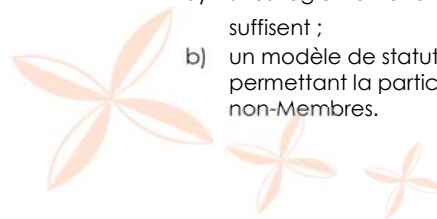
172. L'Union européenne a déclaré vouloir devenir « observateur permanent du PROE » pour la Conférence du PROE. Elle dispose déjà du statut d'observateur, mais souhaite un statut similaire à ce qui a été mis en

œuvre par la Communauté du Pacifique. La Communauté du Pacifique a créé une nouvelle catégorie plus large, qui donne à l'Union européenne un statut d'observateur élargi, au-delà de la Conférence.

#

#

173. Le vice-directeur général a noté que l'Union européenne était actuellement le plus grand bailleur du budget supplémentaire du PROE, et que sa contribution correspond à environ 31 % du budget 2019.
174. Le Secrétariat, l'Australie, les îles Cook et les Fidji ont proposé que ceci soit discuté par l'ensemble des Membres du PROE et qu'un groupe des Amis de la Présidence à composition non limitée soit mis sur pied pour avancer sur cette question dans l'intervalle.
175. La France a demandé si l'article 4 du règlement intérieur pouvait s'appliquer lorsque des observateurs se voient donner le droit de s'exprimer en demandant la permission du Président.
176. Selon le règlement intérieur, l'Union européenne tombe dans le champ d'application de l'article 5.3 qui « peut » inviter.
177. Les îles Cook ont souligné l'article 6.3, qui stipule que les observateurs invités peuvent se voir octroyer des droits à la discrétion du Président.
178. Le Secrétariat, les îles Cook, les Fidji et l'Australie ont demandé si l'Union européenne souhaitait participer en une qualité autre que celle d'observateur prévue par le règlement intérieur actuel, et notamment bénéficiant d'un statut en dehors des Conférences du PROE. Le Secrétariat a demandé des précisions à l'Union européenne sur cette question.
179. L'Australie est enthousiaste à l'idée que l'UE souhaite s'impliquer auprès du PROE, et suggère qu'il existe peut-être déjà un processus approprié pour que les observateurs participent à la Conférence. Le Secrétariat pourrait examiner le processus actuel et s'assurer qu'il est bien défini si oui ou non les règles existantes peuvent être appliquées et autoriser les observateurs à apporter un éclairage technique ou participer à la Conférence, conformément à ces règles.
180. L'Australie a par ailleurs indiqué que si un observateur se voyait doter d'un statut différent en raison de l'importance de ses financements, cette mesure créerait un précédent pour d'autres bailleurs.
181. Le Secrétariat a indiqué que l'UE souhaitait bénéficier d'un statut plus large que le statut actuel d'observateur prévu par le règlement intérieur du PROE.
182. L'Australie, les îles Cook et les Fidji ont appelé à la prudence lorsqu'il s'agit d'utiliser les financements comme justification pour obtenir un statut plus étendu que celui d'observateur lors de la participation à la Conférence du PROE.
183. La France s'est jointe à cette observation, et a proposé qu'un mode d'engagement à long terme soit envisagé pour appuyer la participation de l'Union européenne à la Conférence du PROE, et a rappelé au Conseil exécutif l'engagement de l'Union européenne dans la région. La France a manifesté sa volonté de participer au groupe des Amis de la Présidence.
184. Le Conseil exécutif :
- **tient compte** de la requête de l'Union européenne (UE) concernant sa participation officielle aux Conférences du PROE ; et
 - **considère** que cette question doit être examinée par l'ensemble des Membres du PROE ; et
 - **prend acte** de la participation accrue des partenaires non traditionnels et **reconnait** que des demandes similaires pourraient être formulées à l'avenir ; et
 - **recommande** la convocation d'un groupe de travail des Amis de la Présidence et d'un groupe de travail ouvert avec une première adhésion de l'Australie, des îles Cook et de la France en vue de formuler et de déterminer à la 29^e Réunion du PROE :
 - a) si les réglementations existantes suffisent ;
 - b) un modèle de statut officiel permettant la participation des non-Membres.



#

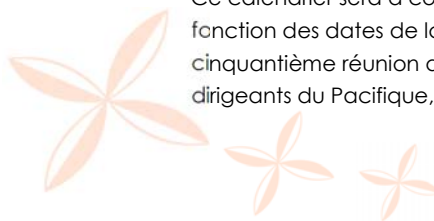
#

Point 13 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence du PROE

185. Le Conseil exécutif :

- **note** que la 29^e Conférence du PROE et la réunion de haut niveau se tiendront à Apia, au Samoa, la première semaine de septembre 2019.

Ce calendrier sera à confirmer en fonction des dates de la cinquantième réunion du Forum des dirigeants du Pacifique, à Tuvalu.



Point 14 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la première réunion du Conseil exécutif du PROE

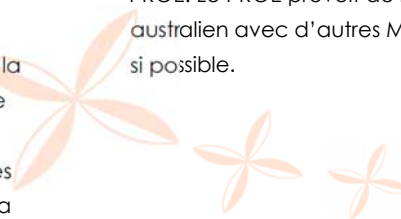
186. Le Conseil exécutif :

- **adopte** les recommandations de la première réunion du Conseil exécutif du PROE.

Document d'information 1 : Rapport de l'atelier PACPLAN

L'Australie a attiré l'attention de la Conférence sur le document résultant de l'atelier PACPlan et a remercié le PROE pour le soutien apporté à l'atelier et les pays pour leur participation. Le Secrétariat a remercié l'Australie d'avoir lancé la révision du PACPlan grâce à l'atelier puisque le PACPlan est essentiel pour que les Membres puissent respecter les obligations découlant des conventions de Waigani et Nouméa. Le PROE a indiqué que la 3^e révision du PACPlan était en

cours et qu'un plan révisé serait présenté aux Membres lors de la prochaine Conférence du PROE. Le PROE prévoit de reproduire l'atelier australien avec d'autres Membres métropolitains, si possible.



Point 15 de l'ordre du jour : Clôture



#

#

ANNEXE 1 : Liste des Participants

AUSTRALIE

Sharon Lane
Directrice adjointe
Engagement régional et soutien commercial
(*Regional Engagement and Business Support*)
Département Héritage maritime et international
(*Marine and International Heritage Branch*)
Division Patrimoine, Récifs et Mer (*Heritage, Reef and Marine Division*)
Ministère de l'Environnement et de l'énergie
(*Department of the Environment and Energy*)
Téléphone : +61 (0)2 6275 9587 | Mobile : +61 (0)402 687 334
E-mail : sharon.lane@environment.gov.au

Nicole Coombe
Directrice
Engagement régional et soutien commercial
(*Regional Engagement and Business Support*)
Ministère de l'Environnement et de l'énergie du gouvernement australien (*Department of the Environment and Energy*)
Téléphone : +61 (-02)-6274 -2021 9587 | Mobile : +61 448 207 144
E-mail : nicole.coombe@environment.gov.au

ÎLES COOK

Joseph Brider
Directeur
Autorité nationale en charge de l'environnement
(*National Environment Services*)
PO Box 371
RAROTONGA Îles Cook
Téléphone : (682) 21256
E-mail : joseph.brider@cookislands.gov.ck ou
resources@cookislands.gov.ck

États fédérés de Micronésie (EFM)

S.E. Sebastian Anafel
Ambassadeur
Ambassade des EFM
37 Loftus St, Suva, Fiji
Téléphone : (679) 992 4081
E-mail : fsmsuva@fsmsuva.org.fj

FIDJI

Joshua Wycliffe
Secrétaire permanent
Ministère du gouvernement local,
du logement et de l'environnement (*Ministry of Local Government, Housing and Environment*)
PO Box 2131
Government Buildings, SUVA, Fiji
Téléphone : (679) 3317 201/ 3304 364
Fax : (679) 3303 515
E-mail : Joshua.wycliffe@govnet.gov.fj

FRANCE

Luc ASSELIN de WILLIENCOURT
Représentant permanent adjoint de la France
auprès de la Communauté du Pacifique et du
Programme régional océanien de
l'environnement
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Tél (+687) 26 16 03 / Portable (+687) 78 78 32
E-mail : luc.williencourt@diplomatie.gouv.fr

NIOUÉ

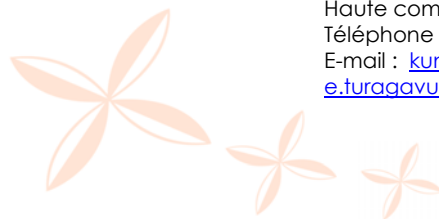
Josie Tamate
Directeur général
Ministère des Ressources naturelles (*Ministry of Natural Resources*)
Niue Public Service Building
Alofi, Nioué
Téléphone : (683) 4712/4018
E-mail : josie.tamate@mail.gov.nu

PALAOIS

Mme Gwendalyn Sisor
Chargée de projets seniors
Ministère des Ressources naturelles, de
l'environnement et du tourisme (*Ministry of Natural Resources, Environment & Tourism*)
2nd Floor, Executive Building
Ngerulmud, PW 96940
Téléphone : +680 775-4936/ +680 767-5435
E-mail : gsisor07@gmail.com

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

S.E. Lucy Blanche-Lee Badina Bogari
Haut-commissaire
Haute commission de PNG aux Fidji
Téléphone : +679 3304244
E-mail : kundufi@connect.com.fj /
e.turagavuli@pnghighcom.org.fj



#

#

ÉQUIPE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

Alex Fairie
Coordinateur des services d'interprétation de
conférence et de traduction
On Call Interpreters
E : alex.fairie@oncallinterpreters.com

Orlando
Interprète
On Call Interpreters
E : kbachelier@yahoo.com

Philippe Tanguy
Interprète
On Call Interpreters
E : P.Tanguy@unswglobal.unsw.edu.au

William Raye
Technicien
On Call Interpreters
E : william.raye@oncallinterpreters.com



SECRETARIAT DU PROE

PO Box 240
Apia, Samoa
Tél. : 685 21919
Fax : 685 20231
E-mail : sprep@sprep.org

1. M. Kosi Latu - Directeur général
kosil@sprep.org
2. M. Roger Cornforth - Directeur général adjoint
rogerc@sprep.org
3. M. Stuart Chape - Directeur général adjoint
stuartc@sprep.org
4. Mme Easter Galuvao - Directrice- EMG
easterg@sprep.org
5. Dr Vicki Hall - Directrice-WMPC
Vickih@sprep.org
6. Tagaloa Cooper - Directrice-CCD
tagaloac@sprep.org
7. M. Clark Peteru - Conseil juridique – EMG
clarkp@sprep.org
8. Mme Simeamativa L. Vaai - Directrice, RH
simeamativav@sprep.org
9. Nanette Woonton – Responsable Média & Relations publiques : nanettew@sprep.org
10. Anthony Talouli – Conseiller en pollution :
anthony@sprep.org
11. Ma Bella Guinto – Conseillère en gestion des déchets solides : bellag@sprep.org
12. Audrey Brown-Pereira – Responsable exécutif :
audreyp@sprep.org
13. Rosanna Galuvao – AP/D : rosanag@sprep.org
14. Apiseta Eti – AP/DGA : apiseta@sprep.org

#

#

ANNEXE II: DISCOURS INAUGURAL DE M. KOSI LATU – DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PROE

Son Excellence Fiaame Naomi Mata'afa, Vice-
Première ministre et ministre de
l'Environnement pour le Samoa
Présidente sortante de la Conférence du PROE,
Mme Gwen Sisior pour les Palaos
Présidente entrante du Conseil exécutif du PROE,
SE Mme Lucy Bogari, Haut-commissaire de la
Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès des Fidji
Membres du Conseil exécutif
Collègues du PROE
Mesdames et Messieurs

C'est avec plaisir que je vous accueille tous à la première réunion du Conseil exécutif du PROE. Cette journée porte une grande valeur symbolique puisqu'il s'agit de la première réunion du Conseil exécutif, alors même que nous mettons en œuvre les nouvelles modalités de gouvernance présentées par nos Membres, au cours de cette 25^e année depuis la signature du Traité du PROE.

Je reviens à peine de Nauru où se tenait le 49^e Forum des dirigeants des îles du Pacifique, et le rôle important que joue le PROE au sein de notre région se rappelle à moi, tout comme les raisons premières qui ont présidé à l'établissement de cette organisation intergouvernementale : « promouvoir la coopération dans la région Pacifique, apporter de l'aide à la protection et à l'amélioration de son environnement, en assurer et pérenniser le développement durable pour les générations actuelles et futures ».

Notre mandat se situe aujourd'hui à un point critique, alors que notre environnement subit une pression croissante. Durant cette courte période, nous avons été témoin du renforcement de pressions inédites en termes de déchets et de pollution résultant d'activités humaines, notamment les résidus issus de l'industrie et de l'agriculture, les débris marins, la pollution pétrolière et chimique, la croissance démographique, le développement et la modernisation de l'environnement côtier, la surpêche et l'exploitation de ressources. Ces pressions ont été exacerbées par les défis posés par le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les tempêtes et les sécheresses. Les impacts générés

par toutes ces activités menacent notre résilience environnementale, sociale et économique. Au cours de ces dernières années, nous avons vu rejaillir l'esprit des actions collectives dans le Pacifique, avec le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et le Rapport narratif du Pacifique bleu, qui s'alignent parfaitement sur les priorités du PROE. Le récent communiqué des dirigeants indique que le PROE a beaucoup de travail à effectuer aux côtés de nos collègues de CORP Plus : approfondir le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique et le Partenariat pour la résilience du Pacifique ; aider le Pacifique dans la préparation et les négociations de la COP24 ; travailler sur le nouvel accord de mise en œuvre pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les aires situées en dehors de la juridiction nationale ; soutenir l'engagement réitéré par les dirigeants d'éliminer les déchets marins et l'urgence de mettre en œuvre le Plan d'action océanien pour les déchets marins tel qu'il a été adopté par la Table ronde pour un Pacifique propre qui a récemment eu lieu ; et reconnaître que les déchets constituent un problème critique pour notre « Pacifique bleu ».

Pour mettre en œuvre les priorités établies par les dirigeants, lesquelles sont toutes en lien avec le mandat du PROE, nous devons orienter nos efforts sur les travaux que nous menons, afin de garantir que le PROE soit en mesure d'allouer des ressources techniques et financières directes de manière à faire une différence là où l'impact sera le plus grand. Notre plan stratégique 2017-2026, approuvé par nos Membres à Nioué en 2016, formule une vision qui permette de garantir : « *L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures* ». Notre mandat, notre vision et nos valeurs en tant que *première organisation régionale pour l'action environnementale et climatique*, garantissent que les travaux du PROE menés en partenariat avec tous nos Membres, y compris nos Membres métropolitains et nos partenaires de développement, soient à la hauteur des défis auxquels notre région est confrontée. Nos priorités stratégiques pour la résilience au changement climatique ; les écosystèmes insulaires et

#

#

océaniques ; la gestion des déchets et la lutte contre la pollution ; et la surveillance et la gouvernance environnementale constituent tous des défis environnementaux pour notre région océanique, et ont un impact direct sur le développement durable des générations actuelles et futures. En 2018, le premier partenaire de développement du PROE est l'Union européenne, grâce au financement du FED 11 et le lancement de projets de plusieurs millions qui s'inscrivent dans les quatre domaines stratégiques prioritaires.

Le rôle de président de la COP23 du gouvernement des Fidji à Bonn et de co-organisateur, aux côtés du gouvernement suédois, de la Conférence des Nations Unies sur les océans à New York l'année dernière souligne le leadership et les capacités de la région du Pacifique et montre ce dont nous sommes capables à l'échelle mondiale. L'important rôle de meneur endossé par les Fidji et notre région océanique lors de ces grands événements mondiaux a encore renforcé le « *nœud océan-changement climatique* » et fait entendre la voix du Pacifique au plus haut niveau, pour que de l'aide et des actions arrivent jusqu'à nos îles. La **Déclaration Boe**, adoptée la semaine dernière par les dirigeants océaniques à Nauru, réaffirme que le changement climatique demeure la seule et principale menace aux moyens de subsistance, à la sécurité et au bien-être des communautés océaniques et a insisté, une fois encore, sur l'urgence de mettre en œuvre l'Accord de Paris.

En amont de la 8^e réunion des dirigeants océaniques organisée à Iwaki, au Japon, la cérémonie historique d'ouverture de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique s'est tenue en mai de cette année au PROE, en présence du Premier ministre du Samoa et de l'ambassadeur du Japon. Le gouvernement du Samoa, en sa qualité d'hôte du PROE, a généreusement entamé les fondations de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique, qui est en cours de construction et devrait être achevé en milieu d'année prochaine. Le PCCC est une épopée menée par nos Membres depuis sa première évocation, lors de la Conférence du PROE de 2011. Le PCCC sera un centre d'excellence reconnu à l'échelle internationale et fournira des informations pratiques, de l'aide et des formations en vue de réaliser les priorités en matière d'adaptation et

d'atténuation pour les communautés du Pacifique insulaire. Ce centre reposera sur des partenariats solides conclus avec les gouvernements du Pacifique, des institutions de recherche appliquée, des bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé.

La récente déclaration ministérielle conjointe formulée par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce de Nouvelle-Zélande et le ministre des Affaires étrangères du Japon soulignait la vision du partenariat et de l'engagement conjoint qu'incarne le PCCC. Le Japon apportera un soutien supplémentaire au PROE par le biais d'une coopération technique à partir de la mi-2019, afin d'aider les pays du Pacifique insulaire à renforcer leurs capacités grâce à des programmes de formation ; et la Nouvelle-Zélande fournira les ressources humaines nécessaires au PCCC, notamment pour un éventuel déploiement d'experts en changement climatique dans les pays du Pacifique insulaire. Ces engagements illustrent l'importance des partenariats et le rôle crucial du PCCC dans la lutte contre le changement climatique.

En prenant acte des priorités des dirigeants océaniques, on constate que de nombreux défis ne peuvent être relevés seuls, sans l'appui de nos Membres. Je tiens à remercier le gouvernement australien pour le soutien financier qu'il apporte depuis plusieurs années à notre budget de base, et qui permet au PROE de faire ce qu'il fait le mieux. Le renouvellement de notre partenariat pluriannuel cette année constitue un investissement majeur dans le PROE. Je tiens également à remercier le gouvernement de Nouvelle-Zélande, qui nous témoigne lui aussi son soutien grâce à un financement pluriannuel renouvelé. Les contributions financières assurées par les Membres du PROE lui permettent d'être une organisation dynamique et réactive, qui répond aux besoins et aux aspirations de notre région océanique. Nous ne pourrions pas entreprendre tout ce que nous faisons sans nos Membres.

Cette 25^e année d'existence du traité du PROE souligne l'esprit visionnaire de nos Membres, qui souhaitent établir une plateforme pour l'environnement qu'il convient de protéger pour les générations actuelles et futures. En janvier de cette année, nous avons officiellement inauguré l'Année océanique des récifs coralliens aux Fidji,

#

#

lors d'un évènement de haut niveau de l'ONU Environnement. Pour célébrer les 25 ans du traité du PROE, nous avons organisé des évènements festifs en marge d'évènements majeurs du PROE, notamment lors de la cérémonie historique d'inauguration de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique en présence du Premier ministre du Samoa ; la Table ronde pour un Pacifique propre aux Fidji en présence du Premier ministre des Fidji ; l'atelier inaugural régional pour le projet BIOPAMA II sur les aires protégées avec l'UICN ; l'atelier du BIOPAMA II sur les aires protégées organisé aux îles Cook ; et la journée portes ouvertes du PROE qui a accueilli plus de 100 enfants d'écoles locales. Ces évènements ne sont qu'une poignée d'exemples de ce que l'équipe du PROE continuera de faire, aux côtés de ses Membres et tout au long de l'année pour faire honneur au partenariat établi avec nos Membres, et qui est l'esprit même du PROE.

Puisque nous participons ici à la première réunion du Conseil exécutif du PROE, nous assisterons à un processus expérimental et dynamique qui servira de véritable test pour déterminer si ce modèle répond de manière efficace aux besoins et aux attentes de l'ensemble de nos Membres, en tenant compte de l'implication de tous nos Membres, tous les deux ans. Nous souhaitons nous assurer que tout ce qui peut être entrepris pour améliorer les services fournis par le Secrétariat l'est, et que ce forum le permettra grâce aux commentaires. Nous souhaitons également nous assurer que le PROE demeure une organisation menée par l'action de ses Membres, comme elle fut pensée dans le traité du PROE, il y a de cela 25 ans. Notre mandat et notre service à la région demeurent plus pertinents et plus utiles que jamais, dans ces temps de pression environnementale, pour garantir un avenir sain, prospère et résilient au Pacifique.



#

#

ANNEXE III : DISCOURS INTRODUCTIF PAR SON EXCELLENCE FIAME NAOMI MATA'FA, VICE-PREMIÈRE MINISTRE & MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, GOUVERNEMENT DU SAMOA

Chers Membres du Conseil exécutif du PROE
Membres du PROE
Directeur général du PROE
Personnel du PROE

J'ai le plaisir, en tant que représentante du gouvernement hôte du PROE, d'ouvrir la première réunion du Conseil exécutif du PROE, pour ce 25^e anniversaire du traité du PROE qui a porté création du PROE en tant qu'organisation intergouvernementale en 1993. L'esprit visionnaire des Membres, qui reconnaît l'importance de la gestion de la conservation et les liens qui unissent pleinement notre environnement à notre mode de vie, notre peuple, notre culture, garantit que notre patrimoine, grâce à notre volonté d'adopter un développement durable, appartienne aux générations actuelles et futures du Pacifique.

Le PROE est, depuis sa création, un partenaire important pour mon gouvernement. Lorsque le gouvernement a invité le PROE à installer son siège à Apia, cela reposait sur l'idée visionnaire que la présence du PROE, grâce au renforcement des capacités et à la disponibilité de ses connaissances techniques dans le domaine de l'environnement, allait renforcer la connexion vitale entre le développement durable et la conservation, ici, au Samoa, et bien sûr, dans la région. Je suis ravie de vous annoncer, que grâce à tous les engagements environnementaux que le Samoa a pris, le PROE aide les pays, au niveau national et régional, à mettre en œuvre des actions sur le terrain ; et se repose sur divers partenariats pour enrichir ses capacités, ses connaissances techniques et les ressources disponibles pour servir la région océanique.

Comme il est reconnu dans le Plan stratégique 2017-2026 du PROE, l'océan constitue un thème transversal des travaux du PROE et un domaine dans lequel de nombreux défis restent à relever. Entre 63 et 273 millions de requins à travers le monde sont tués chaque année par la pêche commerciale afin de satisfaire la demande en ailerons de requins. Cette année, le Samoa, avec l'aide du PROE et de Pew Charitable Trust, a

accueilli le premier symposium ministériel océanique sur les requins. Il rassemblait des ministres du Pacifique insulaire et des représentants politiques de haut niveau ainsi que des partenaires, comme des scientifiques, afin de s'accorder sur les manières d'améliorer la conservation des requins dans la région.

Dans le cadre du symposium, le Samoa a annoncé la création d'un sanctuaire pour les requins et les raies, qui devient donc le huitième sanctuaire de ce genre dans le Pacifique, dans lequel les requins sont désormais protégés dans notre ZEE de 128 000 kilomètres carrés¹. En octobre dernier, le Samoa a plaidé avec succès en faveur de l'ajout des requins bleus à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Il existe de nombreux autres exemples concrets de collaboration entre le PROE et des gouvernements ou des partenaires comme Pew Charitable Trust, afin de mettre en œuvre des actions sur le terrain. Nous pouvons aider les agences nationales et locales à se renseigner sur le rôle des sanctuaires de requins, coordonner les obligations à respecter, et définir la manière dont différentes agences peuvent travailler de concert pour faire respecter les réglementations en vigueur. Nous pouvons mener ces efforts de conservation au sein de notre propre ZEE.

Si les océans sont un thème transversal des travaux du PROE, la résilience face au changement climatique est une préoccupation globale du PROE. La collaboration étroite entre les gouvernements japonais et samoan et le PROE pour l'établissement de l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique constitue une étape marquante pour la région. La construction est aujourd'hui bien entamée sur le campus du PROE, et des programmes de renforcement des capacités seront développés avec l'aide continue de la JICA. L'importance du PCCC a été reconnue en mai de cette année, lors de la 8^e réunion des dirigeants du Pacifique animée par le Premier ministre du Japon, et que mon Premier ministre a présidée, en sa qualité de

¹ Selon les dispositions relatives au sanctuaire de requins de la réglementation sur la protection des espèces marines sauvages de 2018.

#

#

Président du 48^e Forum des dirigeants. Bien que le Centre soit situé au Samoa, il sera une ressource régionale commune, qui servira de catalyseur pour l'action climatique menée dans notre région, en première ligne face aux impacts du changement climatique. Le PCCC vient compléter le rôle du PROE en tant qu'agence phare du CORP qui soutient les pays du Pacifique dans les négociations sur le changement climatique et en tant qu'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation. Le rôle de RIE du PROE permet d'apporter une aide concrète aux pays afin de leur permettre de répondre à leurs aspirations nationales en matière de changement climatique et de développement durable.

Nous reconnaissons bien sûr les conséquences du changement climatique, mais nous reconnaissons aussi l'importance d'un Pacifique propre pour que perdurent santé et prospérité. La deuxième Table ronde pour un Pacifique propre a récemment eu lieu à Suva, aux Fidji, et a accueilli plus de 170 participants provenant de toute la région. Elle a bénéficié du généreux soutien de l'Union européenne, de la JICA et du gouvernement des Fidji. En 2017, les dirigeants présents au Forum se sont engagés, ensemble, à accélérer le développement de politiques visant à interdire l'utilisation de sacs en plastique à usage unique et les emballages en plastique et en polystyrène. Et je suis fière que les acteurs du secteur privé aient été dûment reconnus comme des parties prenantes importantes lors de la Table ronde, notamment l'Association du Samoa pour le recyclage et la gestion des déchets, qui est la première association du genre dans la région et a été établie par le secteur privé du Samoa avec l'appui du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, de la JICA et du PROE, et qui fera sans doute des émules partout dans le Pacifique.

Comme il a été souligné lors de la Table ronde, la « région du Pacifique est l'un des plus petits pollueurs à l'échelle mondiale, mais elle subit les impacts négatifs de la pollution environnementale provenant de l'émission de gaz à effet de serre et des plastiques. Les plastiques ne sont plus considérés uniquement comme une question liée aux déchets, mais également à la sécurité alimentaire et au climat. ...La production de plastiques et leur incinération génèrent annuellement quelque 400 millions de tonnes de dioxyde de carbone dans le monde, lesquelles

s'ajoutent à la génération de gaz à effet de serre. S'agissant de la sécurité alimentaire, une étude portant sur l'ingestion par les poissons menée grâce à des échantillons de Nouvelle-Zélande, du Samoa, de Tahiti et de Rapa Nui a montré que 97 pour cent de toutes les espèces de poissons échantillonnées contenaient des micro-plastiques dans leur système digestif. Cela représente 30 % de plus que la moyenne mondiale ».

La Table ronde pour un Pacifique propre illustre le travail que nous devons tous faire pour protéger notre environnement, et bien souvent, tout comme le changement climatique, la source de nos problèmes réside souvent en dehors de notre région. Malgré cela, le fait que les dirigeants du Pacifique prennent des mesures en faveur de l'environnement démontre la clairvoyance continue de notre région. Elle montre l'exemple, comme cela a pu être constaté grâce à la présidence de la COP23 par les Fidji. Je suis heureuse de voir que les engagements pris dans la Déclaration de conclusion pour un Pacifique propre sont repris dans l'ordre du jour de vos délibérations, car nous avons encore beaucoup de travail pour résoudre les problèmes liés à la gestion des déchets et à la pollution dans notre Pacifique.

Le PROE, à l'instar de notre région, a fait preuve de résilience, d'une volonté de s'adapter au changement, de reconnaissance de l'importance des partenariats pour relever les défis environnementaux que nous ne pouvons relever seuls ; et plus important encore, le PROE reconnaît l'interconnexion de nos peuples, notre environnement, notre océan et notre terre, qui ne peuvent être séparés, puisqu'ils ne font qu'un. Voilà la clairvoyance qui a habité nos Membres il y a 25 ans, et qu'ils ont insufflé au traité du PROE. Je suis fière que le PROE soit basé au Samoa. Depuis sa création et tout au long de ses 25 ans de service à la région, le PROE est resté fidèle à son mandat « *promouvoir la coopération dans la région Pacifique, apporter son aide à la protection et à l'amélioration de son environnement, en assurer et pérenniser le développement durable pour les générations actuelles et futures* ».

Je vous souhaite des délibérations fructueuses pour cette première réunion du Conseil exécutif du PROE. Mon gouvernement se réjouit de vous accueillir encore lors de la 29^e Conférence du PROE et d'inaugurer officiellement l'Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique en 2019.

#

#

ANNEXE IV : ORDRE DU JOUR

- Point 1 de l'ordre du jour :** Prière d'ouverture
- Point 2 de l'ordre du jour :** Nomination du Président et du Vice-président
- Point 3 de l'ordre du jour :** Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail
- Point 4 de l'ordre du jour :** Mesures prises concernant les questions issues de la vingt-huitième Conférence du PROE
- Point 5 de l'ordre du jour :** Présentation et mise en œuvre du Plan stratégique du PROE pour 2017-2026
- 5.1 Présentation du rapport annuel pour 2017 et compte rendu du Directeur général sur les réalisations depuis la vingt-huitième Conférence du PROE
 - 5.2 25^e anniversaire du PROE
 - 5.3 Rapport de suivi et d'évaluation des performances sur le Programme annuel de travail et budget de 2017
 - 5.4 Plan de mise en œuvre de la performance
 - 5.5 Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017
- Point 6 de l'ordre du jour :** Coopération régionale
- 6.1 Cadre pour un régionalisme du Pacifique
 - 6.2 Mis en œuvre des décisions du Forum des îles du Pacifique et des dirigeants des PÉID
 - 6.3 Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP)
 - 6.4 Informations actualisées relatives au renforcement des liens régionaux
 - 6.5 CdP24
- Point 7 de l'ordre du jour :** Partenariats stratégiques
- 7.1 Observatoire sur le changement climatique dans le Pacifique
 - 7.2 Fonds européen de développement 11
 - 7.3 Partenariats stratégiques concernant les océans
 - 7.4 Rôle d'entité accréditée du PROE
- Point 8 de l'ordre du jour :** Gouvernance, arrangements institutionnels et mécanismes
- 8.1 Rapport du comité d'audit
 - 8.2 Évaluation des résultats du Directeur général du PROE – **séance à huis clos**
- Point 9 de l'ordre du jour :** Questions financières stratégiques
- 9.1 Rapport sur la contribution des Membres
 - 9.2 Financement durable
- Point 10 de l'ordre du jour :** Programme annuel de travail et budget pour 2019
- 10.1 Résilience au changement climatique
 - 10.1.1 *Stratégie de recherche sur le changement climatique*
 - 10.1.2 *Bulletin sur le changement climatique*
 - 10.2 Écosystèmes insulaires et océaniques
 - 10.2.1 *Fonds pour l'environnement mondial (FEM) proposé – 7^e cycle de reconstitution - Document-cadre du Programme pour des océans sains (PFD)*
 - 10.2.2 *Année internationale des récifs coralliens du Pacifique 2018-2019*

#

#

- 10.3 Gestion des déchets et contrôle de la pollution
 - 10.3.1 *Table ronde pour un Pacifique propre*
 - 10.3.2 *Pollution marine*
 - 10.3.3 *FEM – 7^e Cycle de reconstitution – Document-cadre de programme pour les Iles (DCP)*
- 10.4 Surveillance environnementale et gouvernance
 - 10.4.1 *Projet INFORM*
 - 10.4.2 *Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE)*
- 10.5 Examen et approbation du budget supplémentaire pour 2019 et des projets en cours

Point 11 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

- 11.1 Bureau du Pacifique du Fonds vert pour le climat

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

- 12.1 La participation de l'UE aux conférences biennales du PROE

Point 13 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-neuvième Conférence du PROE

Point 14 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la première réunion du Conseil exécutif du PROE

Point 15 de l'ordre du jour : Clôture

Pour plus d'informations

Document d'information 1 : Rapport de l'atelier PACPLAN

Document d'information 2 : Décisions régionales

Document d'information 3 : Centre régional de recyclage

8 février, 2019



#